En parallèle – c'est important de le préciser parce que je pense qu'il y a parfois une certaine confusion –, les deux intérim managers poursuivent leur mission en vue de récupérer les agréments AFSCA nécessaires à la relance de l'activité. Quand on parle de fin mai, rien n'empêcherait une relance de l'activité sous le contrôle des deux intérim managers.

Ce sont deux tempos différents. D'une part, l'analyse des dossiers remis par les candidats en vue d'une reprise de l'entreprise et d'autre part les travaux entrepris sur place, dès le lendemain de l'annonce du retrait des agréments et visant à récupérer ces derniers dans les plus brefs délais. Cette seconde démarche s'opère en concertation étroite avec l'AFSCA et, soyons clairs, avec le parquet. Il y a un dossier judiciaire dont on ne peut faire fi.

Quant à l'exposition de la Wallonie dans le groupe Veviba, je vous renvoie aux chiffres précis que j'ai énoncés lors de la Commission conjointe économie et agriculture du 13 mars 2018. Je rappelle qu'il y avait une prime de l'investissement, de mémoire, de l'ordre de 2 800 000 euros au groupe Verbist, depuis le début, et au niveau de la SOGEPA, des prêts pour 5 500 000 d'euros, des prêts qui remontent à 2013 et 2014 et qui ont un solde restant dû aujourd'hui de 3 547 000 euros, de mémoire. Je vous confirme que, du côté de la SOGEPA et donc du côté du Gouvernement wallon, tout sera fait pour récupérer ce solde restant dû.

La Wallonie, à travers la SOGEPA, veille à faire valoir ses intérêts dans cette affaire et des travaux sont en cours avec un cabinet d'avocats depuis le début de l'affaire.

Enfin, en partant des bilans sociaux, on comptait – je peux vous donner cette information – environ 150 équivalents temps plein à la dernière clôture, fin 2016, ainsi qu'un grand nombre de travailleurs intérimaires. J'ai lu comme vous dans la presse que, manifestement, les derniers jours avant le scandale, il y avait eu des régularisations, toute une série de manœuvres au niveau du personnel, mais le dossier est en cours sur le plan judiciaire et donc, je ne souhaite pas, à ce stade, m'immiscer dans ce volet judiciaire.

M. le Président. **-** La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre pour vos réponses bien qu'évidemment, comme vous le dites, la procédure judiciaire empêche que nous ayons une visée claire. Ce qui m'interpelle beaucoup, c'est effectivement la situation à l'exportation sur laquelle on n'a aucune information.

J'imagine que les investigations ont eu lieu, mais est-ce qu'il y a eu d'autres livraisons, dans d'autres pays, peut-être encore plus éloignés que le Kosovo ou encore moins armés pour déceler des fraudes éventuelles ?

Cela me semble un élément important à suivre.

En ce qui concerne la volonté du Gouvernement wallon d'intégrer l'écosystème wallon, je pense que cela méritera plus d'échanges sur le fait de savoir ce que cela veut dire. On a également des discussions au niveau du Ministère de l'Agriculture, mais on souhaite savoir comment assurer et « profiter » ou « saisir » cette opportunité de crise pour modifier la façon dont on veut soutenir le secteur viandeux, soutenir les éleveurs, réduire les intermédiaires et empêcher que la filière viandeuse ne devienne une filière industrielle, dont un certain nombre d'acteurs, ici présents, de personnes, ont, à un moment donné, vanté les mérites. Il faudra vraiment pouvoir faire le bilan et le point entre les avantages d'un mécanisme aussi industrialisé, aussi décollé des réalités et des attentes de plus en plus nombreuses des consommateurs et le coût que cela entraîne, y compris pour la Région quand des scandales éclatent dans une telle filière industrielle telle que celle de Veviba.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉVOLUTION DU DOSSIER « IDEMPAPERS » »

M. le Président. **-** L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'évolution du dossier « IdemPapers » ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de revenir, Monsieur le Ministre, sur le dossier de l'entreprise brabançonne Virginal Papers SA de Ittre, anciennement IdemPapers, que nous avons déjà pu d'aborder à plusieurs reprises lors de cette commission et même en dehors.

Le Gouvernement wallon avait confié à la SOGEPA la mission d'acquérir le site de Virginal dans l'hypothèse de le donner en location ou en tout cas par convention, de le céder en usage aux repreneurs potentiels scandinaves.

Le but est toujours de permettre de redémarrer l'activité dans le courant de cette année ou en tout cas le plus rapidement possible.

Le dossier a sensiblement évolué depuis quelques mois et j'ai pu voir qu'il a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du Gouvernement wallon de ce jeudi 22 mars, le sujet étant « la participation au financement dans le

cadre du redémarrage d'une activité industrielle papetière sur le site de Virginal ».

Une réunion de la task force que je suis quand j'en ai l'occasion aura lieu demain. Malheureusement, nous serons en séance plénière.

J'aurais voulu, dès aujourd'hui avec vous, Monsieur le Ministre, faire le point sur l'évolution du dossier, sur les éventualités d'une reprise et sur l'avenir des travailleurs. On ne parle pas de 80 à 90 travailleurs sur les quelque 380 travailleurs ab initio. Merci de me donner quelques éléments Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Monsieur Legasse.

En effet, la semaine dernière, le Gouvernement, sur ma proposition, a marqué son accord sur l'intervention de la SOGEPA dans la nouvelle société d'exploitation Virginal Papers. Une intervention aux cotés d'actionnaires privés, je vais y revenir, à hauteur de 4 000 000 d'euros pour les actionnaires privés et 4 millions d'euros, donc 8 millions d'euros au total pour la SOGEPA, avec une participation au capital de 900 000 euros pour la SOGEPA et des prêts pour 3,1 millions d'euros.

Le projet est porté par un groupe d'investisseurs privés norvégiens regroupé autour d'un entrepreneur expérimenté dans l'industrie du papier et du bois, principalement en Scandinavie. Celui-ci a déjà procédé avec succès au retournement d'une entreprise de production de papier et, comme vous le savez, ce repreneur et la SOGEPA collaborent étroitement depuis plusieurs mois.

Je souligne le travail de la SOGEPA puisque, dans ce type de dossier, c'est une entreprise en difficulté, en retournement. Il y a donc un travail sur le *business plan*, sur les perspectives d'avenir et il y a toujours une prise de risques par rapport au projet. La SOGEPA, le ministre de l'Économie et le Gouvernement doivent mesurer le risque. On est face à un projet sérieux qui implique des personnes qui ont une certaine expérience dans le domaine.

Un point également positif réside dans le fait que des clients principaux de l'entreprise ont confirmé qu'ils resteraient avec ces repreneurs.

Les parties prenantes du projet Virginal Papers sont occupées à finaliser les conventions en traduisant les accords. La clôture de la faillite doit encore intervenir. Il appartient au curateur de remettre leur rapport au Tribunal de commerce afin qu'il soit notamment statué officiellement sur l'offre de reprise des actifs et du fonds de commerce, ainsi que sur l'offre pour l'acquisition du site faite par la SOGEPA, conformément à la décision du Gouvernement wallon de novembre 2017. C'est, en effet, la SOGEPA qui sera propriétaire et qui louera l'infrastructure à l'entreprise.

Dans l'attente, la préparation du redémarrage des installations de production débute. Dans un premier temps, au redémarrage, Virginal Papers occupera environ 70 ou 80 travailleurs pour atteindre 100 travailleurs occupés en vitesse de croisière d'ici 2020, selon les prévisions du *business plan*.

Je voudrais m'attarder un peu sur les différents points d'importance liés au volet social du projet. Les organisations syndicales représentées au sein de la task force, dont vous faites partie comme vous l'avez souligné, ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une procédure de recrutement transparente et ouverte à tous. Ce sera évidemment le cas. La cellule de reconversion mise en place dans le cas de la faillite d'IdemPapers sera, bien entendu, consultée.

En outre, l'organisation du travail sera différente de celle mise en œuvre par le passé chez IdemPapers. Le repreneur souhaite une organisation impliquant une autonomie, une responsabilisation accrue des équipes, et ce, à tous les niveaux hiérarchiques. De ce fait, les critères de sélection majeurs seront la compétence, la polyvalence et la motivation à contribuer au projet de relance. Quant aux conditions salariales, elles sont conformes à celles du secteur. Le savoir-faire des travailleurs est indispensable à la réussite du projet. Le repreneur en a conscience. J'en ai évidemment conscience. J'ai également conscience de l'attachement fort des ex-travailleurs d'IdemPapers à leur métier et au site de Virginal.

Aussi bien le repreneur que la Région et les travailleurs ont un intérêt commun dans la réussite du projet. Il est donc tout à fait crucial que l'activité soit redémarrée dans un climat social apaisé, de façon à ce que chacun puisse œuvrer à la réussite du projet et à son développement.

Je terminerai par dire que neuf mois après la faille d'IdemPapers, je me réjouis du redémarrage du site de Virginal, de la perspective de 100 emplois à terme et de la qualité du projet du repreneur et souligne le rôle déterminant de la Région dans ce dossier, à travers la SOGEPA.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - À l'instar de la fin de l'intervention de M. le Ministre, je voulais également me réjouir de l'évolution des choses. C'est de bon augure, même si 80 emplois, 100 peut-être, c'est évidemment peu, mais c'est déjà cela.

Pour ce qui est de l'attachement des travailleurs à la société, je peux en témoigner personnellement. C'est vrai que le recrutement, même si j'entends ce qui a été

dit par rapport à la volonté du repreneur, c'est un passage difficile ou sensible. Les organisations syndicales ont déjà beaucoup insisté sur la chose et ils veulent être, de ce que j'ai compris, partenaires et soutenants, mais de la manière dont le recrutement se déroulera, ce pourrait être important. Je veux dire par là qu'il y a encore de la tension et il ne faudrait pas que ce soit contre-productif.

J'avais néanmoins deux questions ou deux éléments sur lesquels j'aurais souhaité revenir avec vous, Monsieur le Ministre, sur l'outil, puisque nous savons que les machines n'appartiennent pas ou n'appartenaient plus à l'entreprise faillie et la question de l'indemnisation CE2. On parle quand même de plusieurs centaines de milliers d'euros. Je vous avais demandé précédemment, lors d'une question, s'il était possible que la Région wallonne intervienne auprès de la délégation européenne concernant le possible abandon de cette taxe, qui est importante. On parle quand même de quelque 300 000 euros si mes souvenirs sont bons. Qu'en est-il ? Avez-vous eu l'occasion d'indaguer sur cette piste ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - La taxe, nous l'avons évoquée au niveau du cabinet. C'est évidemment compliqué eu égard à la discrimination par rapport à d'autres entreprises à travers les contacts. Maintenant, je ne suis pas au courant exactement de la démarche qui a été faite, mais, en tout cas, une démarche a été faite. On a mis sur la table la discrimination par rapport à d'autres entreprises, mais je peux vous confirmer et revenir vers vous exactement par rapport à ce point. Je le note.

Simplement, je voulais insister sur le climat social. Je mesure évidemment, dans un dossier comme celui-là, l'émoi que cela peut engendrer, mais j'insiste vraiment, le projet a l'air sérieux et, comme vous le dites, il faut voir le verre plutôt plein que vide.. J'insiste vraiment, on a un savoir-faire, au niveau des travailleurs d'IdemPapers, qui est vraiment de très grande qualité. Je croise les doigts, mais j'espère vraiment que ce dossier va aboutir et avancer dans la bonne direction.

Je reviens à ce que je vous disais tout à l'heure. Au niveau du Gouvernement, il y a toujours des discussions parce qu'il y a un risque, il y a une intervention publique. Vous savez que l'on peut toujours dire : « Oui, mais enfin, doit-on encore remettre de l'argent dans les entreprises en difficulté ? N'est-ce pas un pansement sur une jambe de bois, et cetera ? » On entend cela régulièrement.

Je souligne le travail très pointu de la SOGEPA, du Gouvernement, qui assume la décision. Je pense que l'on doit tous tirer dans la même direction, mais je ne doute pas que ce sera le cas et que la relance portera ses fruits dans le cadre de ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CRAINTES DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) SUR LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les craintes de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur le manque de main-d'œuvre qualifiée ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, à l'occasion d'une journée d'étude organisée par la Banque nationale, la Banque européenne d'investissement a réitéré ses craintes concernant la difficulté de trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Cela risque inévitablement de constituer un frein à l'investissement et, in fine, de nuire à la croissance en Belgique.

Ce qui est interpellant, c'est que ce constat est encore plus accru en 2017 par rapport à 2016, alors que la situation économique va beaucoup mieux.

Vous êtes déjà revenu, en commission, à de nombreuses reprises, sur le problème des métiers en pénurie et du manque de main-d'œuvre qualifiée, je ne vais pas vous interroger là-dessus. Je sais que vous êtes à pied d'œuvre pour essayer de combler les manquements.

Ce constat de manque de main-d'œuvre qualifiée a, par ailleurs, également été souligné par la Commission européenne dans son Semestre européen. Au-delà des mesures déjà évoquées dans cette commission, avez-vous récemment rencontré des membres de la Commission européenne ou de la BEI pour échanger avec eux à ce sujet ?

Avez-vous eu l'occasion de leur présenter votre stratégie pour répondre à ces inquiétudes ?

Avez-vous connaissance, au-delà du constat qui est dressé par cette étude, de propositions concrètes qu'ils